



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 10 mai 2006 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames et monsieur les conseiller-ères Denise Laferrière, Richard Côté et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présentes madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

**CE-2006-647**

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 17 - 36 852,42 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 17 - 398 101,41 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 16 - 6 071,10 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 14 - 447 721,15 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 17, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 17, la liste des réquisitions numéro 16 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 14 :

<b>Numéro de la liste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Période</b>
Liste PA numéro 17	Pièces de comptes à payer	36 852,42 \$	24 au 28 avril 2006
Liste PD numéro 17	Pièces de comptes à payer	398 101,41 \$	24 au 28 avril 2006
Liste des réquisitions numéro 16	Pièces de comptes à payer	6 071,10 \$	24 au 28 avril 2006
Liste des embauches numéro 14	Embauche de personnel temporaire	447 721,15 \$	17 au 21 avril 2006

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2006.

Adoptée

**CE-2006-648**

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-16 - 401 294,89 \$ - PÉRIODE DU 20 AU 26 AVRIL 2006**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-16 d'un montant total de 401 294,89 \$ pour la période du 20 au 26 avril 2006.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-649

**DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - LA MAISON DE LA FAMILLE VALLÉE DE LA LIÈVRE, 321, AVENUE DE BUCKINGHAM - IMPACT BUDGÉTAIRE 2006 : 2 129 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme « La Maison de la famille Vallée de la Lièvre » a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 321, avenue de Buckingham;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme « La Maison de la famille Vallée de la Lièvre » pour l'immeuble situé au 321, avenue de Buckingham.

Adoptée

CE-2006-650

**INTERVENTION À UN ACTE DE CESSION ET DE SERVITUDE ENTRE LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE ET LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC CONCERNANT L'AUTOROUTE 5**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'entente de 1985, le gouvernement du Québec et la Commission de la capitale nationale se sont engagés à s'échanger certaines propriétés assorties d'obligations;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Justice du Québec a préparé un projet d'acte de cession visant à céder au gouvernement du Québec des parties de l'emprise de l'autoroute 5 ainsi que des servitudes de nonaccès à celle-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines propriétés affectées par la servitude de nonaccès sont assujetties, soit à une servitude d'aqueduc, à un emphytéose ou à un droit du propriétaire superficiaire en faveur de la Ville de Gatineau, le ministère de la Justice requiert le consentement de la Ville pour l'établissement des servitudes de nonaccès par le biais de son intervention à l'acte;

**CONSIDÉRANT QUE** les services concernés de la Ville recommandent la signature de l'acte de cession :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité consente à l'établissement des servitudes de nonaccès affectant une partie des lots numéros 1 091 092, 3 105 330, 3 105 329, 1 088 182 et 2 514 720 du cadastre du Québec et accepte que la Ville intervienne à l'acte de cession et de servitude de nonaccès entre la Commission de la capitale nationale et le gouvernement du Québec.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'acte de cession substantiellement conforme au projet de contrat préparé par M<sup>e</sup> Hugues Côté, notaire, portant pour identification la mention « Entente 1985, Projet d'acte de cession version du 2006-02-22 ».

Adoptée

CE-2006-651\*

**APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DU MILIEU, VOLET 2 - PROJETS D'ÉVÉNEMENTS COLLECTIFS - 2 910 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, lors de son assemblée du 15 mars 2006, a procédé à l'évaluation des demandes reçues dans le cadre du programme de soutien aux initiatives du milieu, volet événements collectifs, de la part des organismes éligibles :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** suite à la recommandation de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, ce comité recommande au conseil d'accorder une contribution financière totalisant 2 910 \$ afin de soutenir les organismes oeuvrant sur le territoire de la ville de Gatineau dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives du milieu, volet 2.

Le trésorier est autorisé à émettre les chèques aux montants et noms tels qu'indiqués ci-dessous sur présentation des pièces justificatives fournies par le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire :

- |                                              |          |
|----------------------------------------------|----------|
| • Loisirs St-Jean-Bosco                      | 2 300 \$ |
| • Association Fraternité du secteur Fournier | 210 \$   |
| • Association des résidents du Plateau       | 400 \$   |

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71030-971	2 910 \$	Soutien aux organismes communautaires contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-652

**ADOPTION DES « RÈGLES D'ATTRIBUTION D'UN NOM À UN PARC » - RECOMMANDATION DE LA COMMISSION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** de nouveaux parcs s'ajoutent au réseau des parcs municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau reçoit des demandes pour changer le nom des parcs existants;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire d'établir des règles pour encadrer l'attribution d'un nom à un nouveau parc ou de changer le nom existant;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, à sa réunion du 15 mars 2006, a considéré les « Règles d'attribution d'un nom à un parc » et en recommande l'adoption :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte les « Règles d'attribution d'un nom à un parc ».

Adoptée

CE-2006-653

**DEMANDE D'OPÉRATION ENFANT SOLEIL ET DE RE/MAX VISION - LEVÉE DE FONDS - RÉDUCTION DU COÛT DE LOCATION DE L'ARÉNA JEAN-PAUL-SABOURIN ET DU CENTRE SPORTIF DE BUCKINGHAM - 21 ET 22 MAI 2006**

**CONSIDÉRANT QUE** le groupe immobilier Re/Max local organise une méga vente de garage visant à amasser des fonds pour le compte d'Opération Enfant Soleil;

**CONSIDÉRANT QUE** cette activité se tiendra à l'aréna Jean-Paul-Sabourin et au Centre sportif de Buckingham :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accorde un rabais de 50 % sur le coût régulier de location des arénas en période hors-saison, à l'occasion d'une activité de levée de fonds pour le compte d'Opération Enfant Soleil qui aura lieu les 20 et 21 mai 2006.

Le rabais sur la location des arénas représente un montant de 1 400 \$.

Adoptée

CE-2006-654\*

**PARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU - COURSE DE BOÎTES À SAVON - RUE MAIN - 12 AOÛT 2006 - CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 2 300 \$ ET CONTRIBUTION EN SERVICES DE 1 200 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** la course de boîtes à savon est l'initiative de l'Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet se veut un élément d'identité et de fierté en plus de développer un sentiment d'appartenance chez les résidents et commerçants du secteur ainsi que chez la population en général;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau s'engage à déposer à la division des fêtes et festivals, dans un délai de 30 jours suite à la réalisation de la course, un rapport d'activités incluant les statistiques de participation ainsi que l'état des revenus et dépenses;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité des fêtes et festivals a pris connaissance de la demande et est d'accord avec la recommandation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'approuver la contribution financière de 2 300 \$ et de 1 200 \$ en services pour la présentation de l'édition 2006 de la course de boîtes à savon.

Le trésorier est autorisé à rembourser l'Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau jusqu'à concurrence de 2 300 \$ sur présentation de pièces justificatives fournies par le Module de la culture et des loisirs.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
71529-121	1 200 \$	Autres festivals suppl. rég./policiers
71529-971	2 300 \$	Autres festivals contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71529-971	1 200 \$		Autres festivals // contributions
71529-121		1 200 \$	Autres festivals // suppl. rég./policiers

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-655\*

**PARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU - MOTO FEST CANADA - STATIONNEMENT P-5 DU CASINO DU LAC-LEAMY - 24 JUIN AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2006 - CONTRIBUTION DE 5 000 \$ EN SERVICES**

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement MotoFest Canada présenté au Casino du Lac-Leamy du 24 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2006 représente d'importantes retombées économiques et touristiques pour la Ville de Gatineau et la région de l'Outaouais;

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement MotoFest Canada est réalisé en partenariat avec le Casino du Lac-Leamy, Développement économique Canada et Développement économique – CLD Gatineau et que la participation financière de ses partenaires représente un investissement de plus de 160 000 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**un protocole d'entente a été négocié, entre la Ville et la Corporation MotoFest Canada, énonçant les termes et conditions couvrant l'implication des deux parties dans le cadre de la réalisation de l'événement;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité des fêtes et festivals a pris connaissance de la demande de soutien et est d'accord avec la recommandation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'approuver la contribution maximale de 5 000 \$ en services à la Corporation MotoFest Canada pour la réalisation de la 2<sup>e</sup> édition du MotoFest Canada pour la période du 24 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2006 sur le site du stationnement P-5 du Casino du Lac-Leamy.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71529-121	5 000 \$	Autres festivals suppl. rég./policiers

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71529-971	5 000 \$		Autres festivals // contributions
71529-121		5 000 \$	Autres festivals // suppl. rég./policiers

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-656

**RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-15 - 26 067,33 \$ ET B-16 - 41 502,95 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables suivantes :

- numéro B-15 d'un montant total de 26 067,33 \$ pour la période du 8 au 14 avril 2006;
- numéro B-16 d'un montant total de 41 502,95 \$ pour la période du 15 au 21 avril 2006.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-657

**SOUSSION 2006 SI 116 - UNITED RENTALS DU CANADA - ACHAT D'UNE SCIE À ASPHALTE AUTOMOTRICE - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 26 450,77 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme United Rentals du Canada, 2660, chemin Sheffield, Ottawa, Ontario, K1B 3V7, pour la fourniture d'une scie à asphalte automotrice, pour un montant total de 26 450,77 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 10 avril 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-60006-004-51385	24 841,07 \$	Véhicules et équipements scie à asphalte
04-13493	1 609,70 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-658

**SOUSSION 2006 SI 105 - TESSIER RÉCRÉO-PARC INC. - FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN ABRI HEXAGONAL PRÉFABRIQUÉ - PARC CARRÉ VAUDREUIL - SERVICE D'INGÉNIERIE - 34 697,61 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Tessier Récréo-Parc inc., 825, rue Théophile-Saint-Laurent, Nicolet, Québec, J3T 1A1, pour la fourniture et l'installation d'un abri hexagonal préfabriqué au parc Carré Vaudreuil, pour un montant total de 34 697,61 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 4 avril 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-40035-008-51386	32 586,04 \$	Travaux d'immobilisations - district de Hull - Carré Vaudreuil
04-13493	2 111,57 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-659

**SOUSSION 2006 SP 033 - ROBERT BOILEAU INC. - ACHAT DE DEUX SURFACEUSES À GLACE - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN – 211 761,02 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Robert Boileau inc., 1425, rue Pitfield, St-Laurent, Québec, H4S 1G3, pour la fourniture de deux surfaceuses à glace neuves, pour un montant total de 211 761,02 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 9 février 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30331-008-51387	198 874,02 \$	Véhicules et équipements - Travaux public - surfaçeuse à glace
04-13493	12 887,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-660\*

**APPROUVER ET SIGNER LA CONVENTION AVEC LE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE ET LA CONVENTION AVEC HYDRO-QUÉBEC, BELL CANADA ET VIDÉOTRON LTÉE - PROGRAMME GOUVERNEMENTAL D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX CÂBLÉS DE DISTRIBUTION SUR DES SITES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL, CULTUREL ET TOURISTIQUE SUR LE TRONÇON DE L'AVENUE DE BUCKINGHAM COMPRIS ENTRE LES RUES MACLAREN ET CHURCH - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

**CONSIDÉRANT QUE** la convention établissant les conditions et les coûts admissibles pour ce projet a été soumis par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour signature;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2005-1139 adoptée le 6 juillet 2005, a autorisé Hydro-Québec à réaliser les travaux d'enfouissement des fils électriques, de télécommunication et de câblodistribution pour ce projet et qu'il y a lieu de signer une convention établissant les obligations de la Ville de Gatineau, Hydro-Québec, Bell Canada et Vidéotron ltée :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'approuver la convention avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- d'approuver la convention avec Hydro-Québec, Bell Canada et Vidéotron ltée,

le tout dans le cadre du programme gouvernemental d'enfouissement des réseaux câblés de distribution sur des sites d'intérêt patrimonial, culturel et touristique sur le tronçon de l'avenue de Buckingham compris entre les rues McLaren et Church.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les deux conventions respectives faisant partie intégrante de la présente résolution.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mai 2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal**

Adoptée

**CE-2006-661**

**AUTORISER L'OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME CIMA+ POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE ET L'ANALYSE DE SOLUTIONS AUX PROBLÈMES D'ODEURS DU RUISSEAU MOREAU - 23 500 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DES RIVERAINS ET DES PROMENADES - DENIS TASSÉ ET LUC ANGERS**

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation d'une étude sur la condition actuelle du ruisseau Moreau, afin d'analyser les solutions possibles aux odeurs nauséabondes de ce cours d'eau, est prévue au plan triennal d'immobilisations 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme CIMA+ a soumis une offre de services professionnels en ce sens :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'octroi d'un mandat à la firme CIMA+ pour la réalisation d'une étude sur la condition actuelle du ruisseau Moreau et pour l'analyse des solutions possibles aux problèmes des odeurs nauséabondes provenant de ce ruisseau pour un montant forfaitaire de 23 500 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-60003-005-51388	22 069,88 \$	Honoraires professionnels - génie H.P, eaux de ruissellement
04-13493	1 430,12 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2006.

Adoptée

**CE-2006-662**

**AUTORISER LA FIRME FONDEX OUTAOUAIS À PRÉSENTER UNE DEMANDE AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS DU QUÉBEC EN VUE D'OBTENIR UN CERTIFICAT D'AUTORISATION CONCERNANT LE PROJET DU RUISSEAU DESJARDINS - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de stabilisation de pente sont prévus le long du ruisseau Desjardins près du 117, avenue Gatineau dans le cadre du plan triennal d'immobilisations 2005;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de signifier au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec que la firme Fondex Outaouais est autorisée à présenter, au nom de la Ville de Gatineau, les documents requis afin d'obtenir le certificat d'autorisation nécessaire permettant de procéder aux travaux :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ****QUE** ce comité :

- autorise la firme Fondex Outaouais à présenter, pour approbation, aux autorités compétentes en la matière, tous les documents se rapportant aux travaux de stabilisation du ruisseau Desjardins près du 117, avenue Gatineau;
- autorise également, la firme Fondex Outaouais à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés selon les autorisations accordées.

Adoptée

CE-2006-663

**AUTORISER LA FIRME FONDEX OUTAOUAIS À PRÉSENTER UNE DEMANDE AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS DU QUÉBEC EN VUE D'OBTENIR UN CERTIFICAT D'AUTORISATION CONCERNANT LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LA MONTÉE CHAURET - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de remplacement d'un gros ponceau sont prévus sur la montée Chauret dans le cadre du plan triennal d'immobilisations 2006;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de signifier au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec que la firme Fondex Outaouais est autorisée à présenter, au nom de la Ville de Gatineau, les documents requis afin d'obtenir le certificat d'autorisation nécessaire permettant de procéder aux travaux :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ****QUE** ce comité :

- autorise la firme Fondex Outaouais à présenter, pour approbation, aux autorités compétentes en la matière, tous les documents se rapportant aux travaux de remplacement d'un ponceau sur la montée Chauret;
- autorise également, la firme Fondex Outaouais à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Adoptée

CE-2006-664

**AUTORISER LA FIRME CIMA+ À PRÉSENTER UNE DEMANDE AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS DU QUÉBEC EN VUE D'OBTENIR UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION DU TRONÇON DE LA ROUTE VERTE, ENTRE LE PARC SANSCARTIER ET LE BOULEVARD HURTUBISE - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de construction d'un tronçon de la Route verte sont prévus dans le cadre du plan triennal d'immobilisations 2005;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de signifier au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec que la firme CIMA+ est autorisée à présenter, au nom de la Ville de Gatineau, les documents requis afin d'obtenir le certificat d'autorisation nécessaire permettant de procéder aux travaux :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ****QUE** ce comité :

- autorise la firme Cima+ à présenter, pour approbation, aux autorités compétentes en la matière, tous les documents se rapportant aux travaux de construction d'un tronçon de la Route verte entre le parc Sanscartier et le boulevard Hurtubise;
- autorise également la firme Cima+ à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Adoptée

CE-2006-665\*

**EXTENSION DE LA PÉRIODE DE VALIDITÉ DE LA REQUÊTE APPROUVÉE POUR LA DESSERTE EN SERVICES MUNICIPAUX DU PROJET RÉSIDENTIEL DOMAINE DU VIEUX-PORT, PHASE 6 - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie 3223701 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais, à l'installation des services municipaux de la phase I des rues du Rivage (3 105 842) et du Gouvernail (3 105 843), étant la phase 6 du projet Domaine du Vieux-Port;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente a été signée entre l'ex-Ville de Hull et la compagnie 3223701 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux de la phase I dans le projet Domaine du Vieux-Port;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2004-53 adoptée le 20 janvier 2004, a approuvé la requête de la phase 6 de ce projet, que cette requête est maintenant expirée et qu'il y a lieu de prolonger la validité de cette requête pour une période additionnelle de deux ans, soit jusqu'au 20 janvier 2008 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ****QUE** ce comité recommande au conseil :

- de prolonger pour une période de deux ans, soit jusqu'au 20 janvier 2008, la période de validité de la requête approuvée par la résolution numéro CM-2004-53 et présentée par la compagnie 3223701 Canada inc. pour construire, à ses frais, selon l'entente intervenue, les services municipaux de la phase I sur les rues situées dans la phase 6 du projet Domaine du Vieux-Port montrées au plan préparé par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 28 octobre 2003 et portant le numéro 68788, minute 32679 S;
- d'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par les experts-conseils GENIVAR;
- d'accepter de financer par taxe d'améliorations locales les services municipaux de la phase II dans cette phase du projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville de Gatineau ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités au cabinet des experts-conseils mentionnés ci-dessus et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie;

- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex-Shermont pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'exiger que la compagnie cède à la Ville, à titre gratuit, les rues, les passages piétonniers ainsi que les services municipaux et les servitudes requises pour cette phase du projet;
- de maintenir en vigueur les obligations et engagement découlant de la résolution numéro CM-2004-53.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues et des passages piétonniers faisant l'objet de la présente, tout comme ils apparaîtront au plan final qui sera déposé au Bureau de la publicité des droits.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-666\*

**EXTENSION DE LA PÉRIODE DE VALIDITÉ DE LA REQUÊTE APPROUVÉE POUR LA DESSERTE EN SERVICES MUNICIPAUX DU PROJET RÉSIDENTIEL DOMAINE DES VIGNOBLES II, PHASES 5, 8, 9 ET 22 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - ANDRÉ LAFRAMBOISE**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie 3575748 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais, à l'installation des services municipaux et à la construction des rues portant les numéros de lots 19-1196, 19-1197, 19-1198, 19-1199, 19-1279 et 19-1305, étant les phases 5, 8, 9 et 22 du projet Domaine des Vignobles II;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente a été signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 3575748 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Domaine des Vignobles II, phases 5, 8, 9 et 22;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2004-399 adoptée le 20 avril 2004, a approuvé la requête des phases 5, 8, 9 et 22 de ce projet, que cette requête est maintenant expirée et qu'il y a lieu de prolonger la validité de cette requête pour une période additionnelle d'un an, soit jusqu'au 20 avril 2007 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- de prolonger pour une période d'un an, soit jusqu'au 20 avril 2007, la période de validité de la requête approuvée par la résolution numéro CM-2004-399 et présentée par la compagnie 3575748 Canada inc. pour construire, à ses frais, selon l'entente intervenue, les services municipaux sur les lots mentionnés ci-dessus et montrés aux plans préparés par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 10 février 2004 et portant les numéros de dossiers 70514, minute 34015 S et 70523, minute 34020 S;
- d'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par les experts-conseils GENIVAR;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;

- d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités au cabinet des experts-conseils mentionnés ci-dessus et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex-Shermont pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'exiger que la compagnie cède à la Ville, à titre gratuit, les rues, les passages piétonniers ainsi que les services municipaux et les servitudes requises pour cette phase du projet;
- de maintenir en vigueur les obligations et engagement découlant de la résolution numéro CM-2004-399.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues et des passages piétonniers faisant l'objet de la présente, tout comme ils apparaîtront au plan final qui sera déposé au Bureau de la publicité des droits.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-667\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 344-2006 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 650 000 \$ POUR PAYER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS ET AUTRES SERVICES TECHNIQUES RELATIFS AU PROJET DE MODERNISATION ET D'AUGMENTATION DE CAPACITÉ DE L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DU SECTEUR DE BUCKINGHAM - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 344-2006 autorisant une dépense et un emprunt de 650 000 \$ pour payer les honoraires professionnels et autres services techniques relatifs au projet de modernisation et d'augmentation de capacité de l'usine de traitement d'eau potable du secteur de Buckingham.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-668\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 353-2006 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 300 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET PLATEAU SYMMES, PHASE 4 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 353-2006 autorisant une dépense et un emprunt de 300 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Plateau Symmes, phase 4.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-669

**SOUSSION 2006 SP 060 - ED. BRUNET ET ASSOCIÉS CANADA INC. - EMBELLISSEMENT DU PONT FERROVIAIRE - BOULEVARD SAINT-LAURENT - SERVICE D'URBANISME - 144 924,60 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge à la firme Ed. Brunet & Associés Canada inc., 9, rue Dumas, Gatineau, Québec, J8Y 2M4, le contrat pour l'embellissement du pont ferroviaire situé au dessus du boulevard Saint-Laurent, le tout selon l'option 1, soit la réalisation complète des travaux au montant total de 144 924,60 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 27 février 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
61495-521-51389	136 105,02 \$	Structure ferroviaire Saint-Laurent entr. rép./infras.
04-13493	8 819,58 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-670

**FERMETURE COMPLÈTE DES TROIS VOIES DIRECTION SUD SUR LE BOULEVARD FOURNIER - 10 JUIN 2006 DE 7 H À 14 H - TRIATHLON ÉDITION 2006 ORGANISÉ PAR LE CLUB ESPOIR DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le Club Espoir de Gatineau est un partenaire de la Ville de Gatineau et est mandaté pour offrir des activités de triathlon à la population de l'ensemble du territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le samedi 10 juin 2006, le Club Espoir de Gatineau tiendra sa 15<sup>e</sup> édition du «Triathlon», sur le boulevard Fournier et les sentiers du Lac Leamy;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police, la Commission de la capitale nationale et Triathlon-Québec ont approuvé le parcours, qui, pour être sécuritaire pour les athlètes et commode pour les citoyens, nécessite la fermeture complète des trois voies en direction sud sur le boulevard Fournier, la mise en place de voies à double sens sur les voies en direction nord sur le boulevard Fournier, une modification aux feux de circulation et la présence de deux agents de police de 7 h à 14 h;

**CONSIDÉRANT QU'**un protocole d'entente opérationnel sera signé entre le Club Espoir de Gatineau et le Service de police :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la fermeture de rues et la réorientation temporaire des voitures et modifications aux feux de circulation dans le cadre de l'événement sportif «Triathlon 2006».

Dans le cadre de cette activité, le Club Espoir de Gatineau doit dégager la Ville de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire du Centre de services de Hull, avant la tenue de l'événement, les formulaires d'assurances « Responsabilité et indemnisation » et « Responsabilité civile générale » (3 000 000 \$).

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71161-121	925 \$	Activités sportives suppl. rég./policiers

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71161-519	925 \$		Activités sportives // autres locations
71161-121		925 \$	Activités sportives // suppl. rég./policiers

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2006.

Adoptée

**CE-2006-671**

**PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LA FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES D'HABITATION DE L'OUTAOUAIS - 29 AOÛT 2006 - 280 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise messieurs les conseillers Luc Angers et Joseph De Sylva à participer à une activité organisée par la Fédération des coopératives d'habitation de l'Outaouais.

De plus, ce comité autorise monsieur le conseiller Simon Racine à subventionner cette activité pour un montant de 30 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 280 \$ à l'ordre de la Fédération des coopératives d'habitation de l'Outaouais, 178, boulevard Gréber, Gatineau, Québec, J8T 6Z6 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	125 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11411-972	125 \$	Luc Angers - des Promenades subventions
11409-972	30 \$	Simon Racine - de Limbour subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2006.

Adoptée

**CE-2006-672**  
Modifiée par la  
résolution numéro  
CE-2006-1157

**PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE POIRIER - FORUM URBAIN MONDIAL 3 - VANCOUVER - 19 AU 21 JUIN 2006 - 1 725 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Louise Poirier à participer au Forum urbain mondial 3 qui se tiendra à Vancouver du 19 au 21 juin 2006.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation de pièces justificatives, pour une dépense maximale de 1 725 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30015	1 725 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-673

**SUBVENTION DE 780 \$ - LES AMIS DE L'ÉTUDIANT OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 780 \$ à l'ordre des Amis de l'Étudiant Outaouais à l'attention de monsieur Martin Godcher, président, 459, rue Duquette Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3A7, à titre de subvention pour l'organisation du gala d'excellence qui aura lieu le 16 mai 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11418-972	50 \$	Marc Bureau – maire subventions
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11403-972	50 \$	Alain Riel - de Deschênes subventions
11413-972	100 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions
11404-972	50 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau subventions
11407-972	100 \$	Pierre Phillion - de St-Raymond–Vanier subventions
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11410-972	50 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions
11409-972	30 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11408-972	50 \$	Denise laferrière - de Hull subventions
11406-972	100 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-674

**SUBVENTION DE 350 \$ - ASSOCIATION POUR L'ENVIRONNEMENT DU QUARTIER LIMBOUR - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de l'Association pour l'environnement du quartier Limbour à l'attention de madame Diane Paré, 92, rue du Sommelier, Gatineau, Québec, J8V 1C8, à titre de subvention pour l'impression de sa nouvelle brochure intitulée « Guide de référence; une aide précieuse pour un quartier vert ».

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11409-972	350 \$	Simon Racine - de Limbour subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-675

**SUBVENTION DE 300 \$ - CENTRE DE L'ENFANT PONT MAGIQUE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du Centre de l'enfant Pont Magique à l'attention de madame Rolande Dagenais, présidente du conseil d'administration, 1259, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1J2, à titre de subvention pour l'organisation de la fête de fin d'année 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11415-972	300 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-676

**SUBVENTION DE 600 \$ - PAROISSE NOTRE-DAME-DE-LA-GUADELOUPE - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre de la paroisse Notre-Dame-de-la-Guadeloupe à l'attention de madame Berthe St-Pierre, 30, rue St-Onge, Gatineau, Québec, J8Y 5T6, à titre de subvention pour une activité spéciale.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11418-972	125 \$	Marc Bureau – maire subventions
11406-972	125 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11407-972	125 \$	Pierre Phillion - de St-Raymond–Vanier subventions
11405-972	225 \$	Patrice Martin - de Wright–Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-677

**SUBVENTION DE 150 \$ - ÉCOLE DU LAC-DES-FÉES - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de l'École du Lac-des-Fées à l'attention de madame Lise Duguay, directrice, 4, rue Camille-Gay, Gatineau, Québec, J8Y 2K5, à titre de subvention dans le cadre d'une corvée de nettoyage.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11405-972	150 \$	Patrice Martin - de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2006.

Adoptée

**CE-2006-678**      **SUBVENTION DE 500 \$ - ÉCOLE SAINT-PAUL - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'École Saint-Paul à l'attention de madame Nathalie Lafontaine, 145, rue Isabelle, Gatineau, Québec, J8Y 5H5, à titre de subvention dans le cadre du lancement du nouveau plan de réussite éducative de l'école.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11407-972	500 \$	Pierre Philion - de St-Raymond-Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2006.

Adoptée

**CE-2006-679**      **SUBVENTION DE 100 \$ - COLLÈGE DE L'OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Collège de l'Outaouais à l'attention de monsieur Yves Lahaie, directeur des affaires étudiantes et communautaires, 333, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6M4, à titre de subvention pour une activité qui aura lieu le 10 juin 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11406-972	100 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-680

**PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE LA MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE - 4 AOÛT 2006 – 375 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise messieurs les conseillers Pierre Phillion, Denis Tassé et Luc Angers à participer à une activité organisée par La maison Mathieu-Froment-Savoie qui aura lieu le 4 août 2006.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 375 \$ à l'ordre de La maison Mathieu-Froment-Savoie, 55, rue du Couvent, Gatineau, Québec, J9H 3C8, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11411-972	125 \$	Luc Angers - des Promenades subventions
11410-972	125 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions
11407-972	125 \$	Pierre Phillion - de St-Raymond–Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-681

**SUBVENTION DE 250 \$ - PAROISSE STE-ROSE-DE-LIMA - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de la Paroisse Ste-Rose-de-Lima à l'attention de madame Pauline Constantineau, 20, rue Lafleur, Gatineau, Québec, J8P 2B8, à titre de subvention pour l'organisation d'une fête soulignant le 50<sup>e</sup> anniversaire du Révérend Père Donald Parent.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11415-972	150 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11418-972	100 \$	Marc Bureau – maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-682

**PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS TASSÉ À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE BADMINTON DE L'OUTAOUAIS - 28 MAI 2006 - 70 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Denis Tassé à participer à une activité organisée par l'Association régionale de badminton de l'Outaouais qui aura lieu le 28 mai 2006.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 70 \$ à l'ordre de l'Association régionale de badminton de l'Outaouais à l'attention de monsieur Claude Tessier, 420, rue Davidson Est, Gatineau, Québec, J8R 2P5, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	70 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2006.

Adoptée

**CE-2006-683**  
Modifiée par la  
résolution numéro  
CE-2006-736

**PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS TASSÉ À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LE REGROUPEMENT DES GENS D'AFFAIRES DE LA CAPITALE NATIONALE - 7 JUILLET 2006 - 192,60 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Denis Tassé à participer à une activité organisée par le Regroupement des gens d'affaires de la Capitale nationale qui aura lieu le 7 juillet 2006.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 192,60 \$ à l'ordre du Regroupement des gens d'affaires de la Capitale nationale, 101-1173, chemin Cyrville, Ottawa, Ontario, K1J 7S6, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	180,00 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions
04-13493	12,60 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2006.

Adoptée

**CE-2006-684**

**SUBVENTION DE 100 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB ST-JEAN-BOSCO CONSEIL 12189 - CABINET DU MAIRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb St-Jean-Bosco conseil 12189 à l'attention de monsieur Roger Ménard, 20, rue Booth, Gatineau, Québec, J8Y 3G8, dans le cadre d'une soirée reconnaissance pour leurs bénévoles qui se tiendra le 13 mai 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau - maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-685\*

**PROTOCOLE D'ENTENTE À SIGNER ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET DOMTAR INC. AFIN DE CONVENIR DES MODALITÉS DE PAIEMENT D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ PORTANT SUR L'ÉTAT ACTUEL DE LA SITUATION DU MUR DE LA RUE EDDY, AU SUD DU BOULEVARD TACHÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QU'**un mur de soutènement retenant la structure de la chaussée de la rue Eddy est situé en majeure partie sur la propriété de la compagnie Domtar inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Domtar inc. a confié un mandat à la firme CIMA+, au coût approximatif d'environ 100 000 \$, incluant les taxes, pour procéder à une étude sur l'état de la situation du mur, incluant la préparation des plans et devis pour sa réfection;

**CONSIDÉRANT QU'**en raison de la localisation du mur, un protocole d'entente doit être conclu entre la Ville de Gatineau et la compagnie Domtar inc. afin de convenir des modalités de paiement du coût de l'étude sans que l'une ou l'autre des parties n'admette sa responsabilité à l'égard des coûts pour la réalisation des travaux nécessaires;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service d'ingénierie recommande d'entériner le protocole d'entente qui prévoit que la Ville assume une proportion d'environ  $\frac{2}{3}$  des coûts de réalisation de l'étude :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'approuver le protocole d'entente entre la compagnie Domtar inc. et la Ville portant sur le partage des responsabilités pour la réalisation d'une étude incluant les plans et devis pour la réfection d'un mur de soutènement situé sur la propriété de la compagnie Domtar inc. et protégeant la structure de la rue Eddy;
- d'autoriser la firme CIMA+ à présenter, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux, aux autorités compétentes en la matière;
- d'accepter de verser, sur présentation des pièces justificatives nécessaires, un montant maximum de 70 000 \$ incluant les taxes, représentant les  $\frac{2}{3}$  du coût réel de l'étude.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente, lequel fait partie intégrante de la présente ainsi que tous les documents relatifs à cette demande.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-40017-003	65 740,06 \$	Honoraires professionnels travaux d'ingénierie études mur rue Eddy
04-13493	4 259,94 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
18-40017-002	65 740,06 \$		Honoraires professionnels travaux d'ingénierie // honoraires professionnels - aqueduc
18-40017-003		65 740,06 \$	Honoraires professionnels travaux d'ingénierie // étude mur rue Eddy

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-686\*  
Modifiée par la  
résolution numéro  
CE-2008-1548\*

**MANDAT - SERVICE D'ÉVALUATION ET DES TRANSACTIONS  
IMMOBILIÈRES - VENTE DE LOTS - INTERSECTION DES BOULEVARDS  
SAINT-RAYMOND ET DE LA CITÉ-DES-JEUNES - DISTRICT ÉLECTORAL DE  
WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a mandaté le Service d'évaluation et des transactions immobilières pour procéder à un appel de propositions afin de vendre les parcelles de terrains connues comme étant les lots numéros 2 396 368, 2 396 369 et 2 396 370 (Site St-Raymond / Cité-des-Jeunes);

**CONSIDÉRANT QUE** trois propositions ont été reçues suite à cet appel de propositions, soit celles de la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de Gatineau, de 3223701 Canada inc. et de Sam Choweirri Family Trust;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition de la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de Gatineau vise à répondre à un besoin du milieu de la santé et qu'elle est conforme à la réglementation en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de santé et de services sociaux de Gatineau peut réaliser un projet par phases permettant le développement du site à sa pleine capacité;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition de la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de Gatineau est la plus avantageuse pour la Ville à moyen et long terme en autant que la Fondation réalise deux bâtiments totalisant 10 452 m<sup>2</sup>, tel qu'il est proposé dans la lettre du 19 avril 2006 de la directrice générale :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de mandater le Service d'évaluation et des transactions immobilières pour finaliser la vente à la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de Gatineau des lots numéros 2 396 368, 2 396 369 et 2 396 370 à des conditions comprenant entre autres :

- un prix de vente à 650 000 \$ plus les taxes applicables;
- l'obligation de construire en phases, à l'intérieur d'une période de cinq années, un ou des bâtiments d'une superficie minimum totale de 10 452,4 m<sup>2</sup>;
- de tenir compte des besoins des bénéficiaires du Foyer du Bonheur ainsi que des résidents du secteur en ce qui a trait aux aménagements paysagers déjà en place sur le lot numéro 2 396 370;
- de permettre la vente ou le transfert ultérieur de ces parcelles qu'au Centre de santé et de services sociaux de Gatineau.

À défaut d'un accord avec la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de Gatineau d'ici le 14 juillet 2006, le Service d'évaluation et des transactions immobilières est mandaté pour négocier à l'intérieur d'un délai de 90 jours, à compter du 14 juillet 2006, la vente des lots à 3223701 Canada inc., au prix de 688 888,88 \$ sujet à la présentation avant l'expiration du délai de 90 jours, d'un projet de construction conforme au zonage et acceptable à la Ville en terme de qualité et de densité.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-687

**SUBVENTION DE 130 \$ - FONDATION DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 130 \$ à l'ordre de la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de Gatineau à l'attention de madame Lise Plouffe, 381, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1E3, à titre de subvention pour l'organisation d'une activité de levée de fonds qui aura lieu le 15 mai 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11409-972	30 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11408-972	100 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-688

**SUBVENTION DE 100 \$ - GROUPE SCOUT SAINT-RENÉ-GOUPIL - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Groupe scout Saint-René-Goupil à l'attention de monsieur Arold Drolet, 132, rue de Mégantic, Gatineau, Québec, J8R 1Y9, à titre de subvention pour l'organisation des activités scout.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11413-972	100 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-689

**PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LE FESTIVAL CANADIEN DES TULIPES – 20 MAI 2006****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Aurèle Desjardins à participer à une activité organisée par le Festival canadien des tulipes, dans le cadre du sommet mondial de la fleur, le 20 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-690

**SUBVENTION DE 100 \$ - FONDATION DES MALADIES INFLAMMATOIRES DE L'INTESTIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Fondation des maladies inflammatoires de l'intestin à l'attention de monsieur Bert Le Guerrier, 200, rue Principale, Gatineau, Québec, J9H 6J4, à titre de subvention dans le cadre d'une activité qui aura lieu le 13 mai 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11403-972	100 \$	Alain Riel - de Deschênes subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-691

**MUTATION À L'ESSAI DE MADAME MARIE-LYNE BÉRUBÉ AU POSTE DE COMMIS SPÉCIALISÉ / TECHNIQUE, SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, DIVISION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES LETTRES, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis spécialisé / technique au Service des arts, de la culture et des lettres, division de la bibliothèque et des lettres, Module de la culture et des loisirs (poste numéro 012 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Marie-Lyne Bérubé au poste de commis spécialisé / technique au Service des arts, de la culture et des lettres, division de la bibliothèque et des lettres, Module de la culture et des loisirs.

Madame Marie-Lyne Bérubé est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Bérubé sera celui de la classe V, 6<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72220-112 – Gestion des collections – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-692

**MUTATION À L'ESSAI DE MADAME SUZANNE CYR AU POSTE DE SECRÉTAIRE, COUR MUNICIPALE, SERVICES JURIDIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire à la Cour municipale, Services juridiques, (poste numéro N-2006-003 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Suzanne Cyr au poste de secrétaire à la Cour municipale, Services juridiques.

Madame Suzanne Cyr est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Suzanne Cyr sera celui de la classe 06, 7<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12100-112 – Cour municipale – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2006.

Adoptée

**CE-2006-693\***

**PERMANENCE DE MADAME ANNIE CROUSSET AU POSTE DE DIRECTRICE, COUR MUNICIPALE, SERVICES JURIDIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Annie Crousset, directrice à la Cour municipale, Services juridiques a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil la permanence de madame Annie Crousset, directrice à la Cour municipale, Services juridiques :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Annie Crousset, directrice	9 mars 2005	9 mars 2006	CM-2005-235 8 mars 2005	12 mois

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2006-694**

**PERMANENCE DE CINQ EMPLOYÉS - DIVERS SERVICES**

**CONSIDÉRANT QUE** les employés mentionnés ci-après ont ou auront complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de ces employés aux postes et aux dates mentionnés ci-après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Claire Labelle, commis spécialisé/communautaire	14 novembre 2005	14 mai 2006	CE-2005-1630 23 novembre 2005	6 mois
Céline Philion, secrétaire - soutien	2 novembre 2005	2 mai 2006	CE-2005-1637 23 novembre 2005	6 mois
Marie-Noël Boisjoli, commis technique/opération	14 novembre 2005	14 mai 2006	CE-2005-1690 30 novembre 2005	6 mois
Marco Pilon, technicien conseil/inspection	16 février 2006	16 mai 2006	CE-2006-238 15 février 2006	3 mois
Carole Morin, commis spécialisé/clientèle	27 février 2006	27 mai 2006	CE-2006-260 22 février 2006	3 mois

Adoptée

CE-2006-695

**PERMANENCE DE TROIS EMPLOYÉES - DIVERS SERVICES**

**CONSIDÉRANT QUE** les employées mentionnées ci-après ont ou auront complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de ces employées aux postes et aux dates mentionnés ci-après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Lise Anctil-Tremblay, commis technique à la saisie de données	31 octobre 2005	30 avril 2006	CE-2005-1593 12 octobre 2005	6 mois
Claire Bouchard, commis spécialisé/technique	28 novembre 2005	28 mai 2006	CE-2005-1648 23 novembre 2005	6 mois
Lise Sarazin, commis administratif/clientèle	27 février 2006	27 mai 2006	CE-2006-235 15 février 2006	3 mois

Adoptée

CE-2006-696

**OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À MADAME CHANTAL RENAUD AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF - SOUTIEN, SERVICE D'ÉVALUATION ET DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Chantal Renaud occupant le poste de commis administratif au Service d'évaluation et des transactions immobilières a formulé une demande de congé sans solde pour la période du 3 juillet 2006 au 2 février 2007 inclusivement;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est conforme à une entente déjà convenue sur le sujet et fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du Service concerné :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accorde à madame Chantal Renaud un congé sans solde pour la période du 3 juillet 2006 au 2 février 2007.

Adoptée

CE-2006-697

**OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À MADAME GHISLAINE BROCHU AU POSTE D'ANALYSTE CONTRATS ET SUBDIVISIONS, SERVICE D'ÉVALUATION ET DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Ghislaine Brochu occupant le poste d'analyste contrats et subdivisions au Service d'évaluation et des transactions immobilières a formulé une demande de congé sans solde pour la période du 3 juillet 2006 au 2 juillet 2007 inclusivement;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est conforme à une entente déjà convenue sur le sujet et fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du Service concerné :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accorde à madame Ghislaine Brochu un congé sans solde pour la période du 3 juillet 2006 au 2 juillet 2007.

Adoptée

CE-2006-698

**DÉMISSION DE MONSIEUR MARC CHICOINE AU POSTE DE COORDONNATEUR EN URBANISME, CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU, SERVICE D'URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Marc Chicoine occupant le poste de coordonnateur en urbanisme au Centre de services de Gatineau, Service d'urbanisme a déposé sa démission :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité prend acte de la démission de monsieur Marc Chicoine au poste de coordonnateur en urbanisme au Centre de services de Gatineau, Service d'urbanisme, et ce, à compter du 5 mai 2006.

Le trésorier est autorisé à payer à M. Chicoine les montants qui lui sont dus. Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier monsieur Marc Chicoine pour ses années de services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-699

**DÉMISSION DE MADAME NATHALIE GÉLINAS AU POSTE DE TECHNICIEN, SERVICE DU GREFFE, SECTION DE LA GESTION DE LA DOCUMENTATION ET DES ARCHIVES, SERVICES JURIDIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Nathalie Gélinas occupant le poste de technicien au Service du greffe, section de la gestion de la documentation et des archives, Services juridiques a déposé sa démission :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité prend acte de la démission de madame Nathalie Gélinas au poste de technicien au Service du greffe, section de la gestion de la documentation et des archives, Services juridiques, et ce, depuis le 17 mars 2006.

Le trésorier est autorisé à payer à madame Nathalie Gélinas les montants qui lui sont dus. Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier madame Nathalie Gélinas pour ses années de services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-700

**RETRAITE DE MADAME FERNANDE BEAUSOLEIL, SECRÉTAIRE SPÉCIALISÉE, SERVICE DES FINANCES, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES – 1<sup>er</sup> JUILLET 2006**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Fernande Beausoleil, secrétaire spécialisée au Service des finances, Module de l'administration et des finances, a confirmé qu'elle prendra sa retraite le 1<sup>er</sup> juillet 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** cette employée aura complété 26 ans et 11 mois de services à la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à verser à madame Fernande Beausoleil les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 1<sup>er</sup> juillet 2006, et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à Mme Beausoleil leurs plus sincères remerciements pour ses années de services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2006.

Adoptée

**CE-2006-701\***

**MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DU GREFFE, SERVICES JURIDIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service du greffe, Services juridiques a remis deux rapports justifiant les modifications à sa structure organisationnelle afin de garantir le maintien d'une bonne efficacité :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'apporter les modifications suivantes à la structure organisationnelle du Service du greffe, Services juridiques :

**Abolition de postes :**

- Secrétaire spécialisée / législation (numéro 273 au plan d'effectifs des cols blancs)
- Secrétaire spécialisée / direction (numéro 271 au plan d'effectifs des cols blancs)

**Création de postes :**

- Secrétaire - soutien au conseil et au comité exécutif (numéro N-2006-032 au plan d'effectifs des cols blancs)
- Secrétaire juridique / législation (numéro N-2006-033 au plan d'effectifs des cols blancs)

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service du greffe, Services juridiques.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-14100-112 – Service du greffe – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-702

**PROMOTION À L'ESSAI DE MADAME CAROLE POIRIER AU POSTE DE  
TECHNICIEN CONSEIL - ANALYSTE EN CONTRÔLES INTERNES, SERVICE  
DES FINANCES, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien conseil – analyste en contrôles internes au Service des finances, Module de l'administration et des finances, (poste numéro N-2003-001 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai de madame Carole Poirier au poste de technicien conseil – analyste en contrôles internes au Service des finances, Module de l'administration et des finances.

Madame Carole Poirier est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Carole Poirier sera celui de la classe X, 5<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Service des finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2006.

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
**Maire et président**  
**Comité exécutif**

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
**Greffier et secrétaire**  
**Comité exécutif**